

**1. Intitulé du certificat**

**« Réaliser un défrisage ou un lissage » (COIFDEF) spécialisation associée au métier de coiffeur autonome**

<sup>(1)</sup> dans la langue d'origine

**2. Traduction de l'intitulé du certificat**

**Een ontkrulling of styling uitvoeren, (COIFDEF) specialisatie gekoppeld aan het beroep van zelfstandig kapper**

**Durchführen einer Relaxer- oder Glättbehandlung, (COIFDEF) Spezialisierung, verbunden mit dem Beruf des eigenständigen Friseurs**

**Performing hair straightening procedure, (COIFDEF) specialisation, related to the profession of autonomous hairdresser**

<sup>(1)</sup> Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

**3. Éléments de compétences acquis**

Le titulaire de l'attestation de compétences est capable de :

**Réaliser un défrisage ou un lissage**

- Préparer le poste de travail en respectant les règles de sécurité.
- Accueillir le client et détecter ses attentes
- Déterminer les techniques spécifiques à mettre en œuvre et les présenter au client sous tous ses aspects (financiers, risques, température, matériel à utiliser, produit, défrisage ou lissage)
- Réaliser des shampooings et des soins capillaires spécifiques
- Lire et comprendre des modes d'emploi
- Appliquer le mode d'emploi (consignes d'application, temps de pose,)
- Démarrer le processus technique en respectant les consignes du fabricant
- Contrôler le résultat aux moments-clés et apporter une correction, le cas échéant.
- Réaliser le rinçage, le cas échéant
- Réaliser la fixation
- Réaliser un coiffage approprié
- Finaliser la visite du client (satisfaction du client, prise de rdv ultérieur, suivi à domicile)
- Ranger le poste de travail

**4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat**

Le coiffeur est le professionnel qui effectue des soins et traitements capillaires dans un but d'hygiène et d'esthétique.

Il réalise les différents services de coiffure dans les temps de réalisation définis : le shampooing, les soins du cheveu, la coloration et/ou la décoloration du cheveu, la coupe de cheveux, le soutien de coiffure, la mise en plis ou le brushing, les coiffures de circonstances, la taille de la barbe, des favoris ou de la moustache. Il est à même de composer les formules de mélanges des produits : création, préparation, application des mélanges ; il développe donc une vision de l'acte technique dans un processus global et fait preuve de créativité.

Pour satisfaire parfaitement le client, le coiffeur établit avec le client une relation professionnelle. Il conseille et aide au choix des coiffures, coupes et produits capillaires.

Il coiffe en tenant compte de la mode, des innovations technologiques, de la morphologie et du goût du client.

<sup>(1)</sup> Rubrique facultative

**<sup>(1)</sup> Note explicative**

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi

### 5. Base officielle du certificat

<p><b>Nom et statut de l'organisme certificateur</b></p> <p>Consortium de la validation des compétences, service public Rue de Stalle 67 1180 Bruxelles Tel. 00.32.2. 371.74.40 <a href="http://www.validationdescompetences.be">www.validationdescompetences.be</a></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat</b></p> <p>Les gouvernements de la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale</p>
<p><b>Niveau (national ou international) du certificat</b></p>	<p><b>Système de notation / conditions d'octroi</b></p> <p>Evaluation binaire : <b>OK / NOK</b></p>
<p><b>Accès au niveau suivant d'éducation/de formation</b></p> <p>§4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale ainsi que des centres de formation des Entités, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein de ces institutions.</p> <p>Le Titre de compétence donne lieu à la prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par les Communauté française conformément aux dispositions du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, et sous réserve des conditions de durée de validité prévues, dans le cadre du cursus scolaire, pour certaines compétences.</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p> <p>Néant</p>

**Base légale**

Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (24 juillet 2003)

### 6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnus

Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
École/centre de formation		
Apprentissage en contexte professionnel	100 %	Durée de l'épreuve de validation : <b>2h00</b>
Apprentissage non formel validé (auto formation, formation à distance semi structurée...)		
<b>Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat</b>		
<b>Niveau d'entrée requis</b>		
<p><b>Information complémentaire</b></p> <p><a href="http://www.validationdescompetences.be">www.validationdescompetences.be</a></p>		
<p><a href="http://www.europass.cedefop.europa.eu">www.europass.cedefop.europa.eu</a></p>		